

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°1022/2025 de la commission du 22 décembre 2025 relatif à l'application des articles 207 et 208 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de soutien.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L322-2 et L322-5.
Vu la délibération n°3 du 17 avril 2025 portant sur l'attribution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises.
Vu la convention relative à la mise en œuvre du 100202 concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique.
Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise JPCA SAISON le 22 septembre 2025.

Mé l'avis simple de la commission mise en date du 22 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que la qualité juridique à travers ce projet, le montant d'investissement, l'impact permettant la gestion globale et centralisée de l'ensemble de travail temporaire l'ensemble d'heures, l'impact de présence, l'impact de présence, ainsi que les autres avantages.

CONSIDÉRANT que l'aide financière, soit calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles, soit calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles, soit calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 21 425 €, en application du règlement, les montants de calcul sont les suivants : 21 425/100 % = 10 712,5 €.

D É C I S I O N

D'attribuer à l'entreprise JPCA SAISON, dont le siège est situé au 47 Boulevard Gambetta - 87100 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 10 712,5 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise JPCA SAISON, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 11 DÉC 2025

Le Président de Limoges Métropole,



Transmis en vertu de l'article 10 de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence de la vie publique, le 15 décembre 2025, à l'ensemble des élus du conseil municipal de Limoges Métropole.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise JPCA SAISON

1 DOCUMENT - Publié le 15 Décembre 2025



27678.pdf
(.pdf, 123,7 Ko)



TÉLÉCHARGER